

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**
Titulaires : 67
Membres présents : 58
· dont suppléés : 6
Membres représentés :
Votants : 64
Date de la convocation
27 avril 2026
Secrétaire de séance :
Mme Julia BERTOUX

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le cinq mai à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de le QUESNEL sous la présidence de Monsieur Brice CHANTRELLE

● **Etaients présents les Conseillers Communautaires :**

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, DOUNIOL Alice, MONCOND'HUY Laëtitia, MANDI Emmanuelle, MENARD Sergine, ATTAGNANT Anne, CHANOINE Martine, BERTOUX Julia, BOONE Odile, BLIN Marie-Annick, CAVILLON Sandra, HALL Marina, LOIN Catherine, DELFORGE Cécile, RIDEAU Coralie, BOUCHER Sylvaine, DEMORSY Roselyne
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM Jean- Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, LAVALLARD Thierry, WALLET Joël, DELEPLACE Arnaud, CHARPENTIER Alain, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VION Nicolas, HAVET Sébastien, VERONT Fabrice, BATICLE Nicolas, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, BOQUET Cédric, OLEON Jean-Jacques, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, DUBOIS Michaël, MALTERRE Nicolas, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● **Disposaient d'un pouvoir :**

Mme DOUAY Sonia de Me PATRICE-BOURDELLE Christine, M. Durand de Mme CATHELY-WANTIEZ Catherine, M. LECOINTE Jean-Noël de M. DAINE Vincent, M. VAN OOTEGHEM Jean-Michel de M. LEVASSEUR Roger, Mme RIDEAU Coralie de M. HECTOR Nicolas, Mme BOUCHER de M. SY Loïc

● **Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :**

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, CATHELY-WANTIEZ Catherine,
Messieurs DAINE Vincent, LEVASSEUR Roger, HECTOR Nicolas, SY Loïc, TEN Franck, GALISSON Frédéric, BIECKENS Jean-Louis

OBJET : REPRESENTATIONS CCALN AUPRES DES SYNDICATS ET DES ORGANISMES EXTERIEURS

Rapport du Président,

Vu l'article L2121-21 du CGCT :

« Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal **peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations**, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. Tout conseiller municipal atteint d'infirmité certaine et le mettant dans l'impossibilité d'introduire son bulletin dans l'enveloppe est autorisé à se faire assister par une personne de son choix.

Après son renouvellement, le conseil communautaire nouvellement désigné devra procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au sein des syndicats et des organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par le CGCT et les textes régissant ces organismes.

Considérant que les statuts du SMITOM DU SANTERRE prévoient que le nombre de membres de la CCALN est de 6 délégués titulaires et 6 suppléants,

Considérant que les statuts du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois prévoient que le nombre de membres de la CCALN est de 3 délégués,

Considérant que les statuts de Somme Numérique prévoient que le nombre de membres de la CCALN est de 2 délégués titulaires ;

Considérant que les statuts de l'AMEVA prévoient que le nombre de membres de la CCALN est de 2 délégués ;

Considérant que les statuts de TE80 prévoient que le nombre de membres de la CCALN est de 1 délégué ;

Considérant que les statuts du Syndicat Mixte Fermé de Quiry prévoient 22 membres de la CCALN (représentation-substitution) : 2 conseillers communautaires ou municipaux pour chacune des communes suivantes : Ailly sur Noye, Chirmont, Coullemelle, Esclainvillers, Folleville, Grivesnes, Louvrechy, Quiry-le-Sec, Rouvrel, Sourdon, Thory ;

Considérant que les statuts de SIAEPM Trois Rivières prévoient 4 membres de la CCALN (représentation-substitution) : 2 conseillers communautaires ou municipaux pour chacune des communes suivantes : Braches, La Neuville Sire Bernard ;

Considérant que les statuts du SIEP du Santerre prévoient 14 membres titulaires et autant de suppléants de la CCALN (représentation-substitution) : 1 conseiller communautaire ou municipal titulaire et 1 suppléant pour chacune des communes suivantes : Arvillers, Aubercourt, Beaucourt en Santerre, Cayeux en Santerre, Démuin, Fresnoy en Chaussée, Hangest en Santerre, Ignaucourt, Mézières en Santerre, Moreuil, Morisel, Le Plessier Rozainvillers, Le Quesnel, Villers aux Érables ;

Considérant que les statuts du SIAEP d'Oresmaux prévoient 9 membres titulaires de la CCALN (représentation-substitution) : 3 conseillers communautaires ou municipaux pour chacune des communes suivantes : Flers sur Noye, Rogy et Fransures ;

Considérant que les statuts SIAEP de Guerbigny (pour le hameau de Saulchoy) prévoient 2 membres titulaires de la CCALN (représentation-substitution) pour représenter la commune d'Arvillers ;

Considérant que les statuts de l'ADUGA prévoient que le nombre de membres de la CCALN est de 2 délégués ;

Considérant que les statuts du CNAS prévoient que le nombre de membres de la CCALN est de 1 délégué ;

Considérant que les statuts des collèges du territoire prévoient à l'article [Article R421-14](#) du Code de l'Éducation, alinéa 7° Deux représentants de la commune siége de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune ; il y a donc lieu de désigner un membre de la CCALN au Conseil d'Administration du Collège de Moreuil et un membre de la CCALN au Conseil d'Administration du Collège d'Ailly sur Noye ;

Considérant que les statuts du collège Jules Ferry de Conty prévoit un membre de la CCALN ;



Le Conseil Communautaire statuant, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations suivantes,

Le Conseil Communautaire :

- **A la majorité** (Pour : 61 – Contre : 1 : M. VION – Abstentions : 2 : Mme BOUCHER, M. SY) désigne les représentants de la CCALN au **SMITOM du Santerre** (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) comme suit :
Titulaires :
 M. CAPELLE Hubert
 M. BOUCHER Michel
 Mme BOONE Odile
 M. VAN OOTEGHEM Jean-Michel
 M. SZYROKI Jacky
 M. DELANAUD Stéphane
Suppléants :
 Mme MONCOND'HUY Laëtitia
 M. LECONTE Yves-Robert
 M. CARON Hubert
 M. TEN Franck
 M. LESCUREUX André
 M. CLEMENT Dominique

- **A la majorité** (Pour : 60 – Contre : 2 : Mme BOUCHER, M. SY – Abstentions : 2 : Mme DELFORGE, M. VION) désigne les représentants de la CCALN au **Pôle Métropolitain du Grand Amiénois** comme suit :
 M. CAPELLE Hubert
 Mme DOUAY Sonia
 M. CHANTRELLE Brice

- **A la majorité** (Pour : 63 – Contre : 1 : M. VION) désigne les représentants de la CCALN à **Somme Numérique** comme suit :
 M. de CAFFARELLI Christian
 M. MAROTTE Philippe

- **A la majorité** (Pour : 61 – Contre : 2 : MM VION, CLEMENT – Abstention : 1 : M. DAMAY) désigne les représentants de la CCALN à l'**AMEVA** comme suit :
 M. MOURIER Francis
 Mme MARCEL Marie-Hélène

- **A l'unanimité** (Pour : 62 - Abstentions : 2 : MM VION, BATICLE) désigne M. JUBERT Patrick, représentant de la CCALN à **TE80**,

- **A l'unanimité** (Pour 62 - Abstentions : 2 : Mme BOUCHER, M. SY) désigne les représentants de la CCALN au **Syndicat Mixte Fermé de Quiry** comme suit :

Ville	Civilité	Nom du contact	Prénom
Ailly-sur-Noye	M.	LECOINTE	Jean-Noël
	M.	BENOIT	Richard
Chirmont	Mme	BOULLENGER	Agnès
	Mme	JACOB	Marie
Coullemelle	M.	LAVOINE	Nicolas
	M.	DELATTRE	Florent
Esclainvillers	M.	COCHÉPIN	Vincent

	Mme	POUYEZ	
Folleville	M.	LEVASSE	
	M.	MARTIN	Yannick
Grivesnes	M.	VION	Nicolas
	M.	PREVOST	Jérôme
Louvrechy	M.	DUMONT	Pierre
	M.	FICHAUX	Alexandre
Quiry-le-Sec	M.	HURE	Jean-Marc
	M.	BELLETTE	Thibaut
Rouvrel	M.	LAVENDER	Pascal
	Mme	GONTARCZYK	Laëtitia
Sourdon	Mme	NORMAND	Sylvie
	M.	SZYROKI	Vincent
Thory	M.	NIQUET	Denis
	M.	RICARD	Daniel

- **A l'unanimité (Pour : 62 - Abstentions : 2 : Mme BOUCHER, M. SY) désigne les représentants de la CCALN au SIAEPM Trois Rivières** comme suit :

Braches	M. DESFORGES Christophe
Braches	M. BONNEMENT Joël
La Neuville Sire - Bernard	M.BEC Christophe
La Neuville Sire - Bernard	Mme CANIVET Aurélie

- **A l'unanimité (Pour : 62 - Abstentions : 2 : Mme BOUCHER, M. SY) désigne les représentants de la CCALN au SIEP du Santerre** comme suit:

Arvillers	Titulaire - M BRUNEL Michel Suppléant - M VECTEN Gauthier
Aubercourt	Titulaire – M. MAZURE José Suppléant – Mme MORET CHEVIN Julie
Beaucourt en Santerre	Titulaire – M. FRANÇOIS Gérard Suppléant – Mme DEHASPE Charlotte
Cayeux en Santerre	Titulaire – Mme PATTE Hélène Suppléant – M. THENARD Vincent
Démuin	Titulaire – M. JACLAS Michel Suppléant – M. BOURGOIS Aurélien
Fresnoy-en- Chaussée	Titulaire- M. CHANTRELLE Christophe Suppléant – M. LEROY Tanguy
Hangest-en- Santerre	Titulaire – M. DURAND Philippe Suppléant – M. DAMAY Stéphane
Ignaucourt	Titulaire -BERTHE Pascal Suppléant -FRANCOIS Stéphane
Mézières en Santerre	Titulaire – Mme ACCART Marie-Joséphine Suppléant - Mme RAKOWSKI Sonia
Moreuil	Titulaire – M. HECTOR Nicolas Suppléant – M. RENARD Jonathan
Morisel	Titulaire – M. BOULOGNE Christian Suppléant – M. JULLIEN Francis

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le



ID : 080-200070969-20260505-2026_0505_07-DE